



Mise en fourrière d'un véhicule suite à conduite sans permis.

Par **COSNIER**, le **04/02/2012** à **04:43**

Par **Tisuisse**, le **04/02/2012** à **11:00**

Bonjour,

Oui, la loi LOPPSI2 du 15 mars 2011, prévoit la mise automatique et obligatoire en fourrière de votre voiture, puis sa vente au profit de l'Etat. Cela fait 10 ans que vous roulez sans permis et l'Etat veut lutter contre ce type de comportement. La seule façon de vous le faire comprendre c'est la confiscation du véhicule. Désolé pour vous mais cette disposition fait désormais partie des peines planchers incompressibles dont les décisions ne sont pas du ressort des gendarmes ou des juges.

Par **amajuris**, le **04/02/2012** à **12:09**

est-il normal de conduire sans permis depuis 10 ans ?

Par **COSNIER**, le **04/02/2012** à **13:09**

Sans vouloir être désagréable, pourriez-vous m'indiquer à quel moment ai-je prétendu conduire sans permis depuis 10ans ?

Je souhaiterais que les personnes qui ne sont pas en mesure de comprendre ce qu'ils lisent s'abstiennent d'émettre toute forme de gloussement.

Par **amajuris**, le **04/02/2012 à 13:52**

dans votre premier message vous écrivez:

"N'ayant plus mon permis de conduire depuis plus de 10 ans,"

Par **COSNIER**, le **04/02/2012 à 13:55**

cela signifie-t-il pour " conduisant depuis plus de dix ans sans permis"?

Par **amajuris**, le **04/02/2012 à 14:38**

oui parce que les gendarmes vous ont pris conduisant sans permis.

Par **COSNIER**, le **04/02/2012 à 14:42**

Merci pour votre incompréhension et au plaisir de ne plus vous lire.

Par **amajuris**, le **04/02/2012 à 15:01**

pareil

Par **Tisuisse**, le **04/02/2012 à 19:46**

J'ajouterai que, pour être honnête, vous auriez pu ajouter "c'est la première fois, en 10 ans, que je me fais contrôler sans permis". C'est ainsi que nous avons interprété votre phrase car vous ne nous donnez aucune autre information.

Maintenant, je vous conseille vivement la lecture du post-it spécial de ce forum : conduire sans permis. C'est ici :

http://www.experatoo.com/droit-routier/conduire-sans-permis-risque_23521_1.htm